



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

AT/CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 6 juin 2011
2. 6276 Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération concernant la navigation par satellite entre l'Union européenne et ses Etats membres et le Royaume de Norvège, fait à Bruxelles, le 22 septembre 2010
 - Rapporteur : Monsieur Lucien Thiel
 - Examen du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. COM (2011) 72
Proposition de décision du Conseil relative au programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013)
Etat de la situation suite au Conseil Compétitivité du 31 mai 2011
 - Informations de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
4. Divers

*

Présents : M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Jean Colombera, M. Henri Kox remplaçant M. Claude Adam, M. Lucien Thiel

M. François Biltgen, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MM. Jeannot Berg, Léon Diederich, Marc Serres, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Anne Brasseur, M. Jean Colombera, M. Norbert Hauptert, M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Lucien Thiel, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 6 juin 2011

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. 6276 Projet de loi portant approbation de l'Accord de coopération concernant la navigation par satellite entre l'Union européenne et ses Etats membres et le Royaume de Norvège, fait à Bruxelles, le 22 septembre 2010

M. le Rapporteur présente succinctement son projet de rapport pour les détails duquel il est renvoyé au document afférent.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne le temps de parole, la Commission se prononce pour le modèle de base.

**3. COM (2011) 72
Proposition de décision du Conseil relative au programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013)
Etat de la situation suite au Conseil Compétitivité du 31 mai 2011
- Informations de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

A titre préliminaire, il y a lieu de noter que la base juridique du présent programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (ci-après : « programme R&D Euratom ») est formée des articles 1er, 2, 4 et 7 du traité Euratom. De manière générale, le traité a pour objectif de contribuer à la formation et à la croissance des industries nucléaires européennes, de faire en sorte que tous les Etats membres puissent profiter du développement de l'énergie atomique et d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Parallèlement, le traité garantit un niveau élevé de sécurité pour la population et empêche le détournement des matières nucléaires destinées à des fins civiles principalement vers des fins militaires.

Le programme R&D Euratom 2007-2011, qui concerne des activités de recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire (fusion et fission) et de la protection radiologique, vient à expiration fin 2011. L'objectif général de la proposition du programme R&D Euratom 2012-2013 est d'assurer la poursuite des activités de recherche et de formation financées par l'UE dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires pour les années 2012-2013.

La recherche financée par Euratom joue également un grand rôle dans l'amélioration de la sûreté, de l'utilisation efficace des ressources et d'autres applications des rayonnements

ionisants dans l'industrie et la médecine. Dans ce contexte, on n'a qu'à penser au congrès sur la médecine nucléaire organisé au Luxembourg par le Dr Claudine Als en mai 2011.

Les projets d'engagements initialement prévus pour le programme R&D Euratom dans le cadre financier pluriannuel 2007-2013 sont insuffisants, en raison de la nécessité de couvrir les besoins supplémentaires d'ITER qui s'élèvent à 1,3 milliard d'euros.

M. le Ministre informe que la proposition de décision du Conseil relative au programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013) prévoit un montant maximal de quelque 2,5 milliards d'euros. Ce montant est réparti comme suit :

- a) pour le programme spécifique, à réaliser au moyen d'actions indirectes :
 - recherche sur l'énergie de fusion : 2,2 milliards d'euros (dont 2 milliards pour ITER),
 - fission nucléaire et radioprotection : 118 millions d'euros ;
- b) pour le programme spécifique, à réaliser au moyen d'actions directes :
 - activités nucléaires du Centre commun de recherche (JRC) : 233 millions d'euros.

L'objectif de la recherche sur l'énergie de fusion consiste à établir la base de connaissances pour le projet ITER et à construire ce réacteur thermonucléaire expérimental international destiné à démontrer la faisabilité scientifique et technique de l'énergie de fusion à des fins pacifiques.

A noter que la proposition de décision a été adoptée par la Commission européenne le 7 mars 2011, soit quatre jours avant la catastrophe de Fukushima. Alors qu'aucun Etat membre n'a remis en cause la partie « fusion » de ce programme, c'est-à-dire le projet ITER, l'Autriche et le Luxembourg ont présenté de nombreux amendements pour le volet « fission ». Ces amendements visent à mettre davantage l'accent sur la sûreté et la sécurité nucléaires et à limiter le financement et les activités aux réacteurs existants.

Lors de la réunion du 23 mai 2011 du Groupe Recherche, l'Autriche et le Luxembourg ont émis 18 réserves sur un texte de compromis de la présidence hongroise. Jugé acceptable par les 25 autres Etats membres et par la Commission, ce texte n'a en effet pas pris suffisamment en compte les principaux amendements autrichiens et luxembourgeois. Par conséquent, le 25 mai 2011, le Comité des représentants permanents a reconnu le blocage de l'Autriche et du Luxembourg et a décidé de faire un rapport d'avancement des travaux pour le Conseil Compétitivité des 30 et 31 mai 2011.

Lors de ce Conseil, l'Autriche et le Luxembourg sont intervenus pour expliquer leur attitude critique par rapport à l'énergie nucléaire et par rapport à la recherche dans ce domaine. Les deux Etats ont également esquissé des orientations politiques quant à la poursuite de l'examen de la proposition.

Ainsi, la prise de position luxembourgeoise fait ressortir que « le Gouvernement luxembourgeois maintient son attitude critique par rapport à l'énergie nucléaire et par conséquent par rapport à la recherche dans ce domaine » et elle rend compte du débat public afférent au Luxembourg. Or, « les avantages de la fusion en termes d'environnement, de fonctionnement et de sécurité et surtout l'engagement ferme de toutes les parties et Etats membres de l'UE ont amené le Gouvernement luxembourgeois à ne pas émettre une réserve sur la partie fusion du programme ». La prise de position souligne toutefois que « dans le prochain cadre stratégique commun, le Gouvernement luxembourgeois souhaite voir les fonds européens consacrés à la recherche et au développement orientés davantage vers les énergies renouvelables ». Elle énumère en outre quatre éléments que le Gouvernement souhaite voir reflétés dans le programme R&D Euratom pour 2012-2013. Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé à l'annexe 1 du présent procès-verbal.

Suite au Conseil précité, des négociations intenses ont été engagées en vue de déboucher sur un texte de compromis acceptable pour l'Autriche et le Luxembourg. Le 15 juin 2011, le groupe préparatoire a trouvé un accord sur un texte de compromis pour une approche générale sur la proposition de décision. Ce texte de compromis est susceptible de passer sans changements au Groupe Recherche le 20 juin 2011 et au Comité des représentants permanents le 22 juin 2011, pour être adopté comme point A au Conseil Compétitivité le 27 juin 2011 à Luxembourg. Il prend suffisamment en compte les amendements autrichiens et luxembourgeois relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires, ainsi qu'à la limitation du financement et des activités aux réacteurs existants.

Par conséquent, lors du Conseil Compétitivité du 27 juin 2011, le Luxembourg ne votera pas contre la proposition de décision, mais il s'abstiendra dans ce dossier pour lequel l'unanimité est requise. Il fera une déclaration pour souligner qu'il maintient son attitude critique par rapport à l'énergie nucléaire et par rapport à la recherche dans ce domaine (cf. annexe 2).

L'adoption définitive du programme-cadre R&D Euratom 2012-2013 par le Conseil se fera sous réserve de l'aboutissement de la procédure budgétaire concomitante en vue de dégager des crédits supplémentaires pour ITER de 1,3 milliard d'euros pour 2012-2013.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet ITER, M. le Ministre rappelle que, par opposition à la fission nucléaire, le procédé de la fusion nucléaire présente des avantages en matière de sécurité, les risques de réaction en chaîne ou de fusion du cœur étant exclus. Il est vrai toutefois qu'il s'agit d'un projet de recherche à la fois ambitieux et onéreux.

C'est sous la présidence luxembourgeoise de 2005 qu'ont été lancées des initiatives en vue d'internationaliser le dossier, ce qui a abouti, en 2006, à la signature d'un accord international entre Euratom et six autres parties (Chine, Inde, Japon, Corée, Russie et Etats-Unis).

Lors de la phase de construction du réacteur expérimental, la contribution d'Euratom représente 5/11 (soit quelque 45%) du total, dont 80% à la charge d'Euratom et 20% à la charge de la France, le reste étant réparti à parts égales entre les six autres parties (1/11 ou quelque 9% à la charge de chacune).

La contribution totale du Luxembourg à la construction du projet ITER (2007-2022) est de 4,6 millions d'euros pour les années 2012-2013 et s'élève au total à 12 millions d'euros.

Il est vrai qu'en cours de route, les coûts du projet ITER ont considérablement augmenté. Cette augmentation s'explique notamment par les éléments suivants :

- Les premières estimations de coût du projet datent déjà de 2000.
- Le projet de recherche a connu d'importantes évolutions scientifiques et technologiques.
- Compte tenu du nombre considérable de partenaires, la gouvernance s'est avérée assez difficile. De fait, elle n'était pas optimale lors du lancement du projet.
- Le prix des matières premières a connu de fortes augmentations.

Afin d'améliorer la gouvernance du projet au niveau de l'agence internationale ITER et au niveau de l'agence domestique « Fusion For Energy » (F4E), le Conseil Agriculture et Pêche a adopté des conclusions en point A lors de sa session du 12 juillet 2010 qui mettent l'accent sur les éléments suivants :

- L'engagement à long terme pris par le Conseil afin de garantir un soutien financier suffisant au projet ITER pour toute la durée de la construction est confirmé, à condition que les changements nécessaires soient apportés à la gouvernance du projet et qu'une politique déterminée soit menée en matière de contrôle budgétaire ainsi que de réduction et de maîtrise des coûts.
- Il est visé à limiter la contribution européenne à un plafond de 6,6 milliards d'euros, avec l'obligation qu'à l'avenir les coûts suivent le budget.

- Les besoins de financement supplémentaires doivent se trouver dans les limites du cadre des perspectives financières actuelles.

Signalons encore qu'en vue de contribuer au contrôle budgétaire ainsi qu'à la réduction et à la maîtrise des coûts, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a proposé un représentant du Luxembourg qui a été élu dans le comité d'audit de l'agence domestique européenne « Fusion For Energy » pour la contribution européenne. Il s'agit en l'occurrence de M. Jean-Marie Haensel de l'Inspection générale des finances.

Au cas où Euratom renoncerait au projet ITER, cela marquerait l'échec d'une recherche mondiale. De plus, la dénonciation de l'accord international causerait à l'Europe des coûts de 4,5 milliards d'euros.

Pour de plus amples renseignements relatifs au projet ITER et à l'évolution de ses coûts, il est renvoyé aux procès-verbaux des réunions des 16 juin 2010 et 19 juillet 2010.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Invoquant les longues échéances (la prise en service d'un premier réacteur commercial étant prévue pour 2050), ainsi que les nombreuses incertitudes liées à un éventuel aboutissement du projet ITER, le représentant du groupe politique DP et le représentant du groupe politique « déi gréng » font valoir qu'il serait plus opportun d'investir ces fonds dans la recherche sur les énergies renouvelables. Les orateurs se réfèrent dans ce contexte également à la position exprimée le 6 avril 2011 par M. le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale sur l'état de la nation, et à la motion adoptée le 7 avril 2011 par la Chambre des Députés, motion relative à la politique énergétique du Luxembourg suite aux violents séismes au Japon et à l'accident désastreux dans la centrale nucléaire de Fukushima.

Plaidant pour une sortie du projet ITER, le représentant du groupe politique « déi gréng » estime que le Luxembourg ne devrait pas accepter de suite un compromis, mais maintenir son blocage, tout en profitant de la nouvelle donne pour rechercher des alliés susceptibles de donner plus de poids à sa position. Ainsi, le Japon met désormais en cause le projet et ne semble plus disposé à lui accorder encore et toujours le même soutien financier. En Allemagne, il existe des initiatives en vue d'un moratoire en relation avec ce projet. En Italie, lors du référendum des 12 et 13 juin 2011, une majorité écrasante d'électeurs se sont prononcés contre la construction de nouvelles centrales nucléaires.

Dans le même contexte, l'orateur plaide, de façon plus générale, pour une révision fondamentale du traité Euratom.

M. le Ministre et l'expert gouvernemental expliquent que dans le cadre des discussions au sujet du programme R&D Euratom pour 2012-2013, le Luxembourg et l'Autriche étaient les seuls Etats à exercer un blocage aussi longtemps que possible. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'une position peu confortable pour le Luxembourg, dans la mesure où sa part au projet ITER ne représente que 0,23% de la contribution européenne, 99,77% étant financés par les autres 26 Etats membres de l'UE. Il faut en outre savoir qu'au Royaume-Uni, des travaux de préparation pour ITER sont en cours depuis de nombreuses années. S'il avait été décidé de continuer le blocage et de retarder encore davantage la prise d'une décision, ce programme n'aurait plus disposé de moyens au 1^{er} janvier 2012, ce qui aurait entraîné une série de licenciements. Par ailleurs, force est de constater qu'au sein de l'UE, l'Allemagne et l'Italie continuent à soutenir très fortement le programme R&D Euratom 2012-2013, y compris ITER. De fait, le Luxembourg était le seul Etat parmi les Etats membres de l'UE et

les six autres parties du projet ITER (Chine, Inde, Japon, Corée, Russie et Etats-Unis) à remettre publiquement en cause ce projet.

Pour ce qui est de la position du Japon à l'égard du projet ITER, il ne s'est pas prononcé officiellement contre le projet et continue par conséquent à respecter ses engagements, même s'il y aura quelques retards dans la livraison de composantes suite au séisme du 11 mars 2011.

Dans une perspective plus générale, si jamais il s'avérait nécessaire de sortir d'ITER, cette sortie devrait se faire sur base d'une stratégie ordonnée de repli et non suite à un blocage exercé par un Etat membre de l'UE.

- En ce qui concerne les amendements présentés par l'Autriche et le Luxembourg pour le volet de la fission nucléaire, ils visent surtout à réorienter les budgets réservés à la recherche sur la fission nucléaire davantage vers la sûreté nucléaire et la radioprotection. Par ailleurs, il s'agit de réserver les budgets destinés à la recherche sur la fission nucléaire aux systèmes de réacteurs nucléaires existants. Le développement d'une nouvelle, quatrième génération de réacteurs devra désormais être entièrement financé par les budgets nationaux des Etats concernés, tandis que le programme R&D Euratom prendra uniquement en charge la recherche sur les aspects de sûreté. De plus, un rapport de suivi spécifique sera délivré au Conseil Compétitivité début 2013.

- Pour ce qui est de la recherche sur les énergies renouvelables, de nouveaux jalons pourront être posés dans les prochaines perspectives financières 2014-2020 et dans le prochain cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE. Le Luxembourg plaidera à ce moment pour accorder des moyens accrus à la recherche et au développement centrés sur les énergies renouvelables, ainsi que pour limiter au strict minimum les moyens pour la recherche nucléaire.

- Le représentant du groupe politique LSAP soulève la question du lien entre ITER, qui est un projet de recherche sur la fusion nucléaire ayant seulement à long terme une perspective d'utilisation commerciale, et la fission nucléaire : un arrêt du projet ITER est-il susceptible de contribuer à une réduction du recours à l'énergie nucléaire et donc de favoriser le développement renforcé des énergies renouvelables ?

En réponse, il est expliqué qu'un arrêt du projet ITER n'irait pas forcément de pair avec une augmentation des moyens destinés au développement des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, le représentant du groupe politique CSV et le représentant de la sensibilité politique ADR insistent sur la nécessité de clarifier les concepts utilisés dans ce débat et de distinguer clairement entre la fusion nucléaire telle qu'elle est préconisée dans le projet de recherche ITER, d'une part, et l'énergie de fission nucléaire, d'autre part.

Tout en se ralliant à la nécessité de faire la différence entre les deux technologies, le représentant du groupe politique « déi gréng » explique que son groupe rejette le projet ITER encore plus pour des raisons économiques que pour des considérations d'ordre écologique. De fait, il estime que le projet de fusion nucléaire n'est pas économiquement viable et que les fonds investis dans ce domaine ne sont pas disponibles pour des recherches relatives aux énergies alternatives. De plus, le projet ITER implique la concentration d'une forme d'énergie sur un site déterminé et représente ainsi une certaine constellation de pouvoir. Il se trouve donc en porte-à-faux par rapport à l'enjeu de la démocratisation de la production énergétique, enjeu selon lequel l'énergie ne devrait plus être perçue et utilisée comme moyen de domination. Reposant sur des technologies simples, les énergies renouvelables sont plutôt susceptibles de répondre à cet idéal. L'orateur donne encore à penser qu'alors qu'il est toujours fait valoir que les énergies alternatives doivent entièrement couvrir les frais, cette exigence n'est guère formulée en relation avec l'énergie nucléaire ou avec les énergies fossiles.

Tout en rappelant que la fusion ne représente pas les mêmes risques que la fission nucléaire, l'expert gouvernemental concède qu'à l'instar de tous les autres projets de recherche fondamentale, le projet ITER ne présente pas de garantie absolue quant à l'obtention de résultats. Il convient toutefois de souligner que les chercheurs internationalement renommés dans le domaine de la fusion qui se sont regroupés à cet effet sont convaincus de la faisabilité de ce projet mondial pour lequel ils ont obtenu le support politique. La construction d'ITER à Cadarache en France est un projet de recherche qui devrait démontrer la faisabilité de la production d'énergie de fusion en 2020. Ce projet ne vise pas la production d'électricité commerciale. Par conséquent, il ne représente pas une concentration pour la production d'énergie en Europe.

Etant donné que le projet ne présente pas de risque en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, d'une part, et au vu de la modeste contribution du Luxembourg, d'autre part, le Gouvernement en Conseil a décidé que le Luxembourg ne bloquera pas la participation européenne à ce projet de recherche qui est soutenu par les autres 26 Etats membres. Dans le cadre des discussions autour du programme R&D Euratom, le Luxembourg s'est surtout focalisé sur le volet de la fission en insistant sur la nécessité de privilégier les aspects de la sûreté nucléaire qui sont plus importants pour notre pays, compte tenu de la proximité des centrales nucléaires des trois pays voisins. Il va sans dire que le Luxembourg restera vigilant dans ce dossier Euratom, notamment en cas de changement de position parmi les autres 26 Etats membres de l'UE. En outre, il importe que les représentants luxembourgeois défendent la même position dans les différentes formations du Conseil (Compétitivité, Ecofin et Energie) en s'engageant pour le développement des énergies renouvelables et en respectant, autant que possible, les autres principes retenus dans la motion précitée du 7 avril 2011.

A noter également qu'au niveau de la recherche publique au Luxembourg dans le domaine de l'énergie, l'Etat ne soutient pas la recherche nucléaire, mais finance exclusivement des projets de recherche à l'Université du Luxembourg et aux CRP Gabriel Lippmann et Henri Tudor qui portent sur des énergies renouvelables.

4. Divers

En dehors des réunions d'ores et déjà fixées pour fin juin et début juillet, une réunion supplémentaire aura lieu le **lundi 18 juillet 2011, à 8.30 heures**.

La réunion jointe avec la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports au sujet de l'apport de l'Université du Luxembourg, notamment de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education, dans le processus de réforme du système éducatif luxembourgeois (demande du groupe politique LSAP du 17 mai 2011), prévue pour le jeudi 14 juillet 2011, à 10.30 heures, est reportée au mois de septembre 2011.

Signalons que la Commission est invitée à participer à une « demi-journée de l'espace » organisée par le Ministère et qui aura lieu le **20 octobre 2011** (matin). Cette visite aura notamment pour objet une rencontre avec des entreprises luxembourgeoises du secteur spatial. Un programme détaillé suivra.

Luxembourg, le 30 juin 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Lucien Thiel

La Secrétaire,
Anne Tescher

Annexes :

1. Intervention du Luxembourg lors du Conseil Compétitivité du 31 mai 2011 concernant le point sur le programme R&D Euratom 2012-2013
2. Déclaration du Luxembourg faite au Conseil « Agriculture et pêche » du 28 juin 2011 lors de l'adoption de l'orientation générale visant le programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire 2012-2013

**Intervention du Luxembourg lors du Conseil Compétitivité du 31 mai 2011
concernant le point sur le programme R&D Euratom 2012-2013**

Je tiens à remercier la Présidence hongroise pour les efforts déployés et les progrès accomplis au cours des dernières semaines ; et en particulier pour le dernier texte de compromis qui, je dois le reconnaître, a intégré de nombreuses propositions soutenues par l'Autriche et le Luxembourg au cours des négociations ces deux derniers mois.

Le gouvernement luxembourgeois maintient son attitude critique par rapport à l'énergie nucléaire et par conséquent par rapport à la recherche dans ce domaine ; cette position s'est vue renforcée suite à la catastrophe au Japon. A ce titre, le projet ITER, comportant un financement important au niveau européen, se voit également remis en question par la société civile et l'opinion publique au Luxembourg.

Or, les avantages de la fusion en termes d'environnement, de fonctionnement et de sécurité et surtout l'engagement ferme de toutes les parties et Etats membres de l'UE ont amené le gouvernement luxembourgeois à ne pas émettre une réserve sur la partie fusion du programme.

Mais dans le prochain cadre stratégique commun, le gouvernement luxembourgeois souhaite voir les fonds européens consacrés à la recherche et au développement orientés davantage vers les énergies renouvelables.

De même, pour ce qui est du programme R&D Euratom 2012-2013, le gouvernement luxembourgeois souhaite voir reflété dans le texte les 4 éléments suivants :

- 1) Réorienter les budgets réservés à la recherche sur la fission nucléaire davantage vers la sûreté nucléaire et la radioprotection.
- 2) Délivrer un rapport de suivi spécifique au Conseil Compétitivité début 2013.
- 3) Mieux explorer le potentiel d'un approvisionnement en énergie sûre et ne recourant pas à la fission nucléaire.
- 4) Réserver les budgets destinés à la recherche sur la fission nucléaire aux systèmes de réacteurs nucléaires existants.

Afin d'arriver à un compromis dans les meilleurs délais, nous plaidons bien évidemment aussi pour continuer de manière énergique les négociations à tous les niveaux.

Déclaration du Luxembourg faite au Conseil "Agriculture et pêche" du 28 juin 2011 lors de l'adoption de l'orientation générale visant le programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire 2012-2013

DÉCLARATION DU LUXEMBOURG

Le Luxembourg reconnaît l'importance du programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013), ainsi que la nécessité de mettre davantage l'accent sur la sûreté nucléaire contribuant à une réorientation de la recherche nucléaire. Ainsi le Luxembourg accueille favorablement le texte du compromis tout en maintenant cependant son attitude critique vis-à-vis de la recherche nucléaire.

Considérant que la fusion peut fournir à long terme une contribution majeure à la mise en place d'un approvisionnement énergétique durable pour l'Europe, le Luxembourg accepte que le projet ITER comporte un financement important au niveau européen. Le Luxembourg insiste toutefois sur le fait qu'à l'avenir les fonds européens consacrés aux activités de recherche et de formation devront être orientés davantage vers les énergies renouvelables et ceci en particulier en vue du prochain cadre stratégique commun.

Le programme-cadre Euratom pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013) n'amorçant pas une telle réorientation vers les énergies renouvelables, le Luxembourg ne peut y souscrire dans sa globalité et s'abstient par conséquent du vote.